

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 13 février 2017 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, M^{me} Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, M^{me} Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Richard Pigeon, maire suppléant.

M. Daniel Moreau directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

16 personnes assistent à la séance.

2017-02-036 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

Le maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle

Il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-037 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout : MMQ ristourne de 1 081.00 \$ et Processus d'adoption des règlements assujettis à l'approbation référendaire

Adoptée à l'unanimité

2017-02-038 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-02-039 **DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES DE DÉCEMBRE 2016 ET JANVIER 2017**

Le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de décembre 2016 et janvier 2017.

2017-02-040 **DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton les rapports des déboursés de décembre 2016 au montant de 85 482.92 \$ et de janvier 2017 au montant de 88 820.06 \$

2017-02-041 **OFFRE DE SERVICES DE CONSULTATIONS JURIDIQUES – 2017-2018 (MUNICONSEIL)**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de Municonseil leur offre de services de consultations juridiques pour la période du 01-02-2017 au 31-01-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la somme forfaitaire demandée de 825.00 \$ + taxes est la même que l'année dernière ;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes satisfaits des services de Municonseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'octroyer le contrat à Municonseil pour des services de consultations juridiques, pour la période du 01-02-2017 au 31-01-2018, pour un montant de 825.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-042 **AUTORISATION DE PAIEMENT – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – RENOUELEMENT DES ASSURANCES**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le renouvellement de notre assurance municipale pour 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, de renouveler notre couverture d'assurance municipale au montant de 19 522.00 \$, taxes incluses, auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec tel qu'énoncée dans leur proposition datée du 13 janvier 2017 ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, tous les documents requis aux fins de renouvellement de la couverture de l'assurance municipale pour la période allant jusqu'au 7 février 2018.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2017-02-043 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO. 2016-03-053 – AUTORISATION DE VENTE À DISTRIBUTION MULTI-MAT INC DU LOT 4 148 465 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 2016-03-053 le conseil autorisait la vente du lot 4 148 465 à Distribution Multi-Mat Inc.;

CONSIDÉRANT QUE Distribution Multi-Mat Inc. est le locataire et que le propriétaire est Gestion J.W.E Murphy Inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, de modifier la résolution 2016-03-053 en remplaçant le nom de l'acquéreur du lot 4 148 465 par Gestion J.W.E Murphy Inc. et d'autoriser le Maire et le Directeur général à signer tous les documents pour donner plein effet à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-044 **APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Yamaska travaille depuis les neuf dernières années à la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie grâce, notamment au soutien financier de Québec en forme ;

CONSIDÉRANT QUE le 18 octobre 2016 a marqué le lancement du *Regroupement pour un Québec en santé*. Ainsi, formé de nombreux leaders de toutes les sphères de la société, le Regroupement se veut un vaste mouvement collectif sans précédent en faveur des saines habitudes de vie pour les Québécois ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a lancé la *Politique en saine habitude de vie* le 23 octobre 2016 et entend se doter prochainement d'une politique gouvernementale de prévention en santé, dont l'adoption de saines habitudes de vie par la population constitue un des objectifs centraux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton réalise actuellement la promotion des saines habitudes de vie : Politique familiale / Projet de parcours actif intergénérationnel dans le parc / Plan de transport actif / aînés actifs ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Yamaska contribue également aux saines habitudes de vie par l'entretien annuel d'un réseau de 82 km de pistes cyclables hors route et sécuritaire sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la croissance des coûts en santé crée une pression énorme sur la fiscalité québécoise, et que conséquemment, la prévention des maladies doit devenir une priorité si l'on veut réussir à freiner cette tendance ;

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE l'enquête de santé populationnelle estrienne (2014-15) démontre que les citoyens de La Haute-Yamaska ont dans 37,4 % des cas, un faible niveau d'activité physique soit, une proportion plus élevée que pour le reste de la région administrative de l'Estrie (31,9 %) ;

CONSIDÉRANT QUE miser sur la qualité de vie est l'investissement le plus concret pouvant être fait pour donner un Québec plus en santé, où prévenir vaut mieux que guérir, où les milieux de vie sont pensés pour favoriser un mode de vie sain et où tous sont mobilisés pour améliorer les conditions de vie de la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'appuyer le *Regroupement pour un Québec en Santé*.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-045

ADJUDICATION DU CONTRAT SCM 2017-001 À PAVAGES MASKA INC. POUR LE PAVAGE DES RUES ST-PIERRE, OSTIGUY, PATENAUDE, DES PINS ET DES CÈDRES

CONSIDÉRANT QUE 4 soumissions conformes ont été reçues ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse a été déposée par Pavages Maska Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre respecte le budget prévu pour lesdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'octroyer le contrat à Pavages Maska Inc pour le pavage des rues St-Pierre, Ostiguy, Patenaude, des Pins et des Cèdres pour un montant de 325 412.13 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-046

MANDAT À CONSUMAJ EXPERTS CONSEIL POUR LA PRODUCTION DES DEVIS DE CONSTRUCTION ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES ST-PIERRE, OSTIGUY, PATENAUDE, DES PINS ET DES CÈDRES

CONSIDÉRANT QUE Consumaj expert Conseil avait le mandat de produire la documentation et de gérer l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Consumaj expert conseil originale a été ajustée afin de considérer l'ajout des rues Patenaude, des Pins et des Cèdres pour la surveillance des travaux de pavage et la production des devis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'octroyer le mandat à Consumaj expert conseil pour la production des devis de construction et la surveillance des travaux de pavage des rues St-Pierre, Ostiguy, Patenaude, des Pins et des Cèdres pour un montant de 14 000.00 \$ + taxes.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2017-02-047 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-11-296 – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME CONSUMAJ EXPERT CONSEIL POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE PAVAGE DES RUES ST-PIERRE ET OSTIGUY**

CONSIDÉRANT QUE le montant réel facturé pour la production de la documentation et la gestion de l'appel d'offres est inférieur au montant octroyé tel que stipulé dans la résolution no. 2016-11-296 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, de modifier la résolution 2016-11-296 en ajustant le montant au coût réel de 7 143.30 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-048 **ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CLIMATISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QU'UN entretien préventif est nécessaire à chaque printemps ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a des pièces endommagées à remplacer ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de Servisys Inc. est jugée conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, de donner à Servisys Inc. le mandat pour 2017 de l'entretien préventif du système de climatisation du centre communautaire, et des 2 réparations à effectuer pour un montant de 1 510.91 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-049 **DEMANDE DE PROPOSITIONS ARCHITECTURALES POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CAISSE DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE les propositions de réfection de la toiture de la Caisse Desjardins doivent-être effectuées par un architecte ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte Francis Lussier est présentement mandaté pour effectuer une étude d'opportunité pour la restauration du 31, rue Principale suite à un appel d'offres compétitif;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services proposée par l'architecte Francis Lussier répond au besoin de la municipalité ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, de mandater l'architecte Francis Lussier pour la préparation de différentes propositions de réfection de la toiture de la Caisse Desjardins pour un montant de 7 500.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-050 **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE JANVIER 2017**

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de janvier 2017 soit :

Installation septique 1

Permis de brûlage 2

Rénovation, réparation et modification 1

Pour un total de 5 permis et une valeur totale de 11 000.00 \$

2017-02-051 **NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

QUE le conseil désigne M. Michel Ross, inspecteur en bâtiment, comme personne habilitée à agir en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* à l'égard des obstructions qui empêchent ou gênent l'écoulement normal des eaux des cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité

M. Daniel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le processus d'adoption des règlements assujettis à l'approbation référendaire.

2017-02-052 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 557-2017 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 460-2008 ET SES AMENDEMENTS**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette, que lors d'une séance ultérieure sera proposé pour adoption le règlement 557-2017 visant à abroger le règlement 460-2008 et ses amendements. Ce règlement a pour objet d'effectuer la refonte complète du règlement sur le plan d'urbanisme, applicable à l'ensemble du territoire de Sainte-Cécile-de-Milton.

2017-02-053 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 558-2017 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 465-2008 ET 514-2013 ET LEURS AMENDEMENTS**

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette, que lors d'une séance ultérieure sera proposé pour adoption le règlement 558-2017 visant à abroger les règlements 465-2008 et 514-2013 et leurs amendements. Ce règlement a pour objet de définir les pouvoirs du fonctionnaire désigné et les conditions d'émission des permis et des certificats applicables à l'ensemble du territoire de Sainte-Cécile-de-Milton.

2017-02-054 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 559-2017 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 462-2008 ET SES AMENDEMENTS**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette, que lors d'une séance ultérieure sera proposé pour adoption le règlement 559-2017 visant à abroger le règlement 462-2008 et ses amendements. Ce règlement a pour objet les dispositions relatives aux droits acquis, les conditions d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, de définir les dispositions applicables aux lots, aux îlots, aux rues et aux espaces verts, de régir la profondeur, la largeur et la superficie minimale des lots selon les caractéristiques du secteur concerné ou à l'ensemble du territoire de Sainte-Cécile-de-Milton.

2017-02-055 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 560-2017 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 461-2008 ET SES AMENDEMENTS**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette, que lors d'une séance ultérieure sera proposé pour adoption le règlement 560-2017 visant à abroger le règlement 461-2008 et ses amendements. Ce règlement a pour objet de régir les usages, les constructions et les aménagements sur le territoire municipal, selon le découpage de la ville en zone ou à l'ensemble du territoire de Sainte-Cécile-de-Milton.

2017-02-056 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 561-2017 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 463-2008 ET SES AMENDEMENTS**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette, que lors d'une séance ultérieure sera proposé pour adoption le règlement 561-2017 visant à abroger le règlement 463-2008 et ses amendements. Ce règlement a pour objet de définir des normes de construction, de salubrité et de sécurité applicables aux constructions sur le territoire de la municipalité les usages, les constructions et les aménagements sur le territoire municipal, selon le découpage de la ville en zone ou à l'ensemble du territoire de Sainte-Cécile-de-Milton.

2017-02-057 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 562-2017 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 434-2006 ET SES AMENDEMENTS**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette, que lors d'une séance ultérieure sera proposé pour adoption le règlement 562-2017 visant à abroger le règlement 434-2006 et ses amendements. Ce règlement a pour objet d'établir pour certains territoires et certaines catégories de projets devant faire l'objet d'une évaluation qualitative au moment d'une demande de permis ou de certificat ce permet à la municipalité d'assurer la qualité de

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation.

2017-02-058 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 563-2017 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 369-99 ET SES AMENDEMENTS**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette, que lors d'une séance ultérieure sera proposé pour adoption le règlement 563-2017 visant à abroger le règlement 369-99 et ses amendements. Ce règlement a pour objet d'établir les devoirs et les pouvoirs du Comité consultatif d'urbanisme et les modalités de son fonctionnement afin de donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises par le Conseil municipal en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

2017-02-059 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 564-2017 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 370-99 ET SES AMENDEMENTS**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette, que lors d'une séance ultérieure sera proposé pour adoption le règlement 564-2017 visant à abroger le règlement 370-99 et ses amendements. Ce règlement a pour objet d'établir les modalités encadrant l'émission des dérogations mineures, entre autres choses les dispositions règlementaires pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure, les zones où elle est autorisée, le contenu des demandes et les procédures d'analyse et d'émission des dérogations mineures.

2017-02-060 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 565-2017 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 371-99 ET SES AMENDEMENTS**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette, que lors d'une séance ultérieure sera proposé pour adoption le règlement 565-2017 visant à modifier le règlement 371-99 et ses amendements. Ce règlement a pour objet de faire concorder le numéro de la zone affectée par le règlement au plan de zonage du Règlement de zonage 560-2017.

2017-02-061 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT, SANS MODIFICATION, 559-2017 - LOTISSEMENT**

CONSIDÉRANT QU'UN premier projet de Règlement # 559-2017 de lotissement a été adopté le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public pour la tenue d'une assemblée de consultation a été publié le 17 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie de ce second projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'adopter, tel que soumis le 8 février 2017, le second projet de règlement, sans modification, de lotissement numéro 559-2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-062

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT, AVEC MODIFICATION, 560-2017 - ZONAGE

CONSIDÉRANT QU'UN premier projet de Règlement # 560-2017 de zonage a été adopté le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public pour la tenue d'une assemblée de consultation a été publié le 17 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie de ce second projet de règlement, avec modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'adopter, tel que soumis le 8 février 2017, le second projet de règlement, avec modification, de zonage numéro 560-2017.

Adoptée à l'unanimité

Avant de débiter la période de questions, M. Richard Pigeon, maire suppléant, nous fait part de la réception d'une ristourne pour la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, de la MMQ (Mutuelle des Municipalités du Québec), d'un montant de 1 081.00 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Commentaire

- M. Richard Pigeon, maire suppléant, est félicité pour la façon qu'il a présidé l'assemblée.

Question

- Est-ce que je pourrais avoir des éclaircissements concernant le coût de Vidéotron ?

Réponse

- Il y a 2 mois concernés (décembre 2016 et janvier 2017) dans le rapport.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Question

- Le prix obtenu pour l'asphaltage est très bas. Est-ce que l'on est certain d'avoir de la bonne qualité ?

Réponse

- Il n'y a pas d'erreur. C'est le prix de l'asphaltage qui a baissé et le fait que l'appel d'offres était tôt (soit avant les appels d'offres du MTMDET (anciennement MTQ)).

Question

- Est-ce que les montants mentionnés pour Roxton Pond concernent les pompiers ?

Réponse

- Oui, les pompiers et les premiers répondants ainsi que des répartitions du camion de pompier et la quote-part de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Question

- Qu'est-ce qui détermine les secteurs agroforestiers vs agriculture intensive ?

Réponse

- C'est le schéma d'aménagement de la MRC qui régit les usages. Les municipalités locales doivent les intégrer dans leur plan d'urbanisme, puis dans le règlement de zonage. Les usages et les contraintes sont les mêmes : distance en matière d'odeur pour l'élevage, règlement sur les exploitations agricoles, forte proportion de boisés dans l'agroforestier.

Question

- Est-ce qu'il y a des terrains à vendre dans le Parc PME ?

Réponse

- Il y a présentement 2 terrains à vendre. Les promoteurs ayant fourni tous les renseignements demandés sont présentement engagés dans un processus d'évaluation et d'attribution des terrains.

Question

- Qu'arrive-t-il avec la personne du service communautaire qui est en congé maladie?

Réponse

- Son retour au travail a été remis au mois prochain.

Question

- Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut donner un coup de main à sa remplaçante ?

Réponse

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- Nous évaluons la situation parce que la charge de travail est importante et que la personne concernée est à temps partiel.

2017-02-063

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 13.

Adoptée à l'unanimité

M. Richard Pigeon
Maire suppléant

M. Daniel Moreau
Directeur général et secrétaire-trésorier